

Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Ordonnance portant diverses dispositions en matière nucléaire

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique,

Paris, le 30 septembre 2015

Vu le projet d'ordonnance portant diverses dispositions en matière nucléaire,

Emet les observations suivantes sur ces textes:

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant.

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) :**

Néant.

- **au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant.

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiments de qualité et abordable :**

Le Conseil souligne que les dispositions sur l'information au locataire permettront la sensibilisation des usagers. De même les dispositions relatives aux servitudes d'utilité publique permettront une juste prévention dès lors qu'elles sont appliquées avec proportions.

Après délibération et vote de ses membres,

**Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique
émet un avis favorable.**